

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 juin 2020

**REVALORISATION DES PENSIONS DE RETRAITE AGRICOLES EN FRANCE
CONTINENTALE ET DANS LES OUTRE-MER - (N° 3071)**

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 18

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 5

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement supprime le gage de la proposition de loi. Le débat sur le financement de la mesure aura lieu en PLFSS.